

## ENERGY perfect 2x5 l

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ENERGY perfect 2x5 l  
numéro d'identification : 61217

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : détergents pour lave-vaisselle  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 H314  
Peut être corrosif pour les métaux.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Prévention:  
P280  
Tenir hors de portée des enfants.  
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des

## ENERGY perfect 2x5 l

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

yeux/ du visage.

### Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium

### Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

#### Composants dangereux

| Nom Chimique        | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                                             | Concentration<br>(% w/w) |
|---------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2<br>215-185-5<br>01-2119457892-27-XXXX | Met. Corr. 1; H290<br>Skin Corr. 1A; H314<br><br>SCL<br>≥ 5 % 1A; H314<br>2 - < 5 % 1B; H314<br>0,5 - < 2 % 2; H315<br>0,5 - < 2 % 2; H319 | ≥ 10 - < 15              |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## ENERGY perfect 2x5 l

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux               | : S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Consulter un médecin.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.                                                                                                                                                   |
| En cas d'inhalation             | : Amener la victime à l'air libre.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                                                                                                                                                        |
| En cas de contact avec la peau  | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.<br>Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.<br>Protéger l'œil intact.<br>Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.                                                                     |
| En cas d'ingestion              | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.                        |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |                                 |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : effets corrosifs              |
| Risques   | : Pas d'information disponible. |

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |                                                                                           |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Traitement | : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                |                                                                                                   |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |                                                        |                                                                                             |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux                                       |

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- |                           |                                                                    |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Équipements de protection | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------|

## ENERGY perfect 2x5 l

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

particuliers des pompiers

autonome.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection  
de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Neutraliser à l'acide.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation  
sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection  
contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires  
de stockage et les conteneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## ENERGY perfect 2x5 l

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : détergents pour lave-vaisselle

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

| Composants                 | No.-CAS   | Type de valeur<br>(Type d'exposition)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Paramètres de<br>contrôle | Mise à jour | Base   |
|----------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------|--------|
| hydroxyde de sodium        | 1310-73-2 | VLE 8 hr                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2 mg/m3                   | 2018-10-03  | BE OEL |
| Information supplémentaire | :         | M: Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage |                           |             |        |

### DNEL

hydroxyde de sodium  
1310-73-2:

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux  
Valeur: 1,5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques  
Valeur: 3 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques  
Valeur: 0,6 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques  
Valeur: 1,2 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques  
Valeur: 25 mg/m3

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

## ENERGY perfect 2x5 I

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

### Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                  |                                               |
|----------------------------------|-----------------------------------------------|
| Aspect                           | : liquide                                     |
| Couleur                          | : incolore                                    |
| Odeur                            | : caractéristique                             |
| Seuil olfactif                   | : Donnée non disponible                       |
| pH                               | : env. 12,3, Concentration: 10,00 g/l à 20 °C |
| Point/intervalle de fusion       | : Donnée non disponible                       |
| Point/intervalle d'ébullition    | : Donnée non disponible                       |
| Point d'éclair                   | : Non applicable                              |
| Taux d'évaporation               | : Donnée non disponible                       |
| Inflammabilité (solide, gaz)     | : Donnée non disponible                       |
| Inflammabilité (liquides)        | : Donnée non disponible                       |
| Vitesse de combustion            | : Donnée non disponible                       |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible                       |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible                       |
| Pression de vapeur               | : Donnée non disponible                       |
| Densité de vapeur relative       | : Donnée non disponible                       |
| Densité relative                 | : Donnée non disponible                       |
| Densité                          | : env. 1,260 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C        |

## ENERGY perfect 2x5 I

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

|                                       |                         |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Hydrosolubilité                       | : soluble               |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible |
| Décomposition thermique               | : Donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible |
| Propriétés explosives                 | : Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes                | : Donnée non disponible |

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.  
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

## ENERGY perfect 2x5 I

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

### Produit

|                                                                       |                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.                                                            |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.                                                            |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Donnée non disponible                                                                                          |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Pas classé(e)                                                                                                  |
| Cancérogénicité                                                       | : Pas classé(e)                                                                                                  |
| Toxicité pour la reproduction                                         | : Pas classé(e)                                                                                                  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |
| Toxicité par aspiration                                               | : Pas classé(e)                                                                                                  |
| Information supplémentaire                                            | : Donnée non disponible                                                                                          |

### Composants:

#### **hydroxyde de sodium**

#### **1310-73-2:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Corrosif

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **hydroxyde de sodium**

#### **1310-73-2:**

|                            |                                                                               |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                   |
|                            | CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h |
|                            | CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): 76 mg/l<br>Durée d'exposition: 24 h       |

## ENERGY perfect 2x5 l

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 76 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries

: CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses)): 22 mg/l  
Durée d'exposition: 15 mn

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité

: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

hydroxyde de sodium  
1310-73-2:

Biodégradabilité

: Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

hydroxyde de sodium  
1310-73-2:

Bioaccumulation

: Espèce: Poisson  
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

## ENERGY perfect 2x5 I

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | utilisés.<br>En accord avec les réglementations locales et nationales.                                                                                                                                                                                                                                              |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Éliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.                                                                                                                                                                                                               |
| Code des déchets      | Le code européen des déchets<br>20 01 29*<br>Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

|      |        |
|------|--------|
| ADR  | : 3267 |
| IMDG | : 3267 |
| IATA | : 3267 |

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

|      |                                                                            |
|------|----------------------------------------------------------------------------|
| ADR  | : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.<br>(hydroxyde de sodium)     |
| IMDG | : CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.<br>(sodium hydroxide)           |
| IATA | : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. N'est pas autorisé au transport |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      |     |
|------|-----|
| ADR  | : 8 |
| IMDG | : 8 |
| IATA | : 8 |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|                                   |                                                                            |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| ADR                               |                                                                            |
| Code de classification            | : C7                                                                       |
| Groupe d'emballage                | : II                                                                       |
| Numéro d'identification du danger | : 80                                                                       |
| Étiquettes                        | : 8                                                                        |
| Code de restriction en tunnels    | : (E)                                                                      |
| IMDG                              |                                                                            |
| Groupe d'emballage                | : II                                                                       |
| Étiquettes                        | : 8                                                                        |
| No EMS Numéro                     | : F-A, S-B                                                                 |
| IATA                              |                                                                            |
| (Cargo)                           | : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. N'est pas autorisé au transport |
| Groupe d'emballage                | : II                                                                       |
| Étiquettes                        | : 8                                                                        |

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| ADR                            |       |
| Dangereux pour l'environnement | : non |
| IMDG                           |       |
| Polluant marin                 | : non |
| IATA                           |       |
| Dangereux pour l'environnement | : non |

## ENERGY perfect 2x5 I

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Non applicable

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% phosphonates, polycarboxylates

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Information supplémentaire

## ENERGY perfect 2x5 l

WM 0712615

Numéro de commande: 0712615

Version 6.3

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 10.12.2021

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

|                              |      |                                 |
|------------------------------|------|---------------------------------|
| Procédure de classification: | H290 | Sur la base de données d'essai. |
|                              | H314 | Méthode de calcul               |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000002488